

Vérifiez si votre secteur d'activités fait partie des secteurs admis

Secteurs autorisés (X) et exclus (-)

Codes NACE	Secteurs	Invest. généraux	Autres aides**
A (01 à 03)	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE	-	-
	A l'exception des activités de soutien (01.610 + 01.620)	X	X
B (05 à 09)	INDUSTRIES EXTRACTIVES	-	-
C (10 à 33)	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE	X	X
	A l'exception des secteurs : houiller (19.100), fibres synthétiques (20.600), sidérurgie (24.100), construction navale (30.110 + 30.120 + 33.150)	-	-
D (35)	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, GAZ, VAPEUR ET AIR CONDITIONNÉ	-	X
E (36 à 39)	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION	X	X
	A l'exception du captage, traitement et distribution d'eau (36.000)	-	X
F (41 à 43)	CONSTRUCTION	X	X
	A l'exception de la promotion immobilière (41.101 et 41.102)	-*	X
G (45 à 47)	COMMERCE DE GROS ET DE DÉTAIL; RÉPARATION DE VÉHICULES AUTO ET MOTO	X	X
	A l'exception des intermédiaires de commerce (46.110 à 46.190)	-	X
	et des pharmacies (47.730)	-	-
H (49 à 53)	TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	X	X
	A l'exception des parkings (52. 210)	-	X
I (55 à 56)	HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	X	X
J (58 à 63)	INFORMATION ET COMMUNICATION	X	X
K (64 à 66)	ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE	-	X
	A l'exception des micro-starters	X	X
L (68)	ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES	-	X
	A l'exception des starters	X	X
M (69 à 75)	ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	X	X
	A l'exception des activités des notaires (69.102) et des huissiers de justice (69.103)	-	-
	A l'exception de : Activités des avocats (69.101) et autres activités juridiques (69.109), Activité des administrateurs d'holdings (70.100), Conseil en relations publiques et communication (70.210), Contrôle technique des véhicules automobiles (71.201), Activités des vétérinaires (75.000)	-*	X

Codes NACE	Secteurs	Invest. généraux	Autres aides**
N (77 à 82)	ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN	X	X
O (84)	ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DÉFENSE; SÉCURITÉ SOCIALE OBLIGATOIRE	-	-
P (85)	ENSEIGNEMENT	-	-
Q (86 à 88)	SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE	-	-
	A l'exception des crèches et garderies d'enfants (88.911 + 88.912 + 88.919) et des entreprises de travail adapté (88.104 + 88.109 + 88.992 + 88.995)	X	X
R (90 à 93)	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES pour autant que la finalité principale soit d'ordre commercial	X	X
S (94 à 96)	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES	X	X
	A l'exception des activités des organisations associatives (94)	-	-
T (97 à 98)	ACTIVITÉS DES MÉNAGES EN TANT QU'EMPLOYEURS; ACTIVITÉS INDIFFÉRENCIÉES DES MÉNAGES EN TANT QUE PRODUCTEURS DE BIENS ET SERVICES POUR USAGE PROPRE	-	-
U (99)	ACTIVITÉS DES ORGANISMES EXTRA-TERRITORIAUX	-	-

* Toutefois, les entreprises starters (entreprises immatriculées à la Banque Carrefour des Entreprises depuis moins de 4 ans) sont admises.

** Exceptions pour les aides suivantes :

Aides au tutorat, sont seuls admis les secteurs suivants :

- Industrie manufacturière (10.110 à 33.200)
- Gestion de l'environnement (37.000 à 39.000)
- Travaux d'installation et de finition (43.211 à 43.999)
- Commerce de détail (47.111 à 47.990 sauf les pharmacies 47.730)
- Informatique et technologies de l'information (60.100 à 63.120)

Pour la mise à disposition de locaux et d'outillages, seul le secteur de l'industrie manufacturière (10.110 à 33.200) est admis.

Pour l'aide au recrutement pour les projets visant à l'amélioration du bien-être au travail, sont seuls admis les secteurs suivants :

- Industrie manufacturière (10.110 à 33.200)
- Gestion de l'environnement (37.000 à 39.000)
- Construction (41.101 à 43.999)
- Transports et entreposage (49.100 à 53.200)

Ce tableau résumé est publié à titre indicatif. Seuls les textes légaux (Ordonnance et Arrêtés d'exécution) font foi.

Août 2008